

VILLE DE RONCQ
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 FEVRIER 2003

TABLE DES MATIERES

1.01 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX	3
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	5
UNANIMITE.....	6
1.02 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL	6
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	6
M. le Maire donne les résultats pour la Caisse des Ecoles : M. DESMET est élu Délégué du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles avec 28 voix pour, et 5 bulletins blancs ou nuls.....	7
INFORMATION - ORGANISATION DES SEJOURS ETE 2003 - CENTRES DE VACANCES ET CENTRE DE LOISIRS - SANS HEBERGEMENT - ACTUALISATION.....	7
PRESENTATION MME VANDEWIELE.....	10
DEBAT.....	10
UNANIMITE,.....	11
1.03 - ASSOCIATION RONCQ-SELINKEGNY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2003.....	11
PRESENTATION MME LIPPERT	12
UNANIMITE,.....	12
2.01 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX E.D.F.- DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE.....	12
PRESENTATION M. FLAHOU	13
UNANIMITE.....	13

2.02 - CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES DECHETS	13
PRESENTATION M. FLAHOU	14
DEBAT	15
UNANIMITE	15
2.03 - ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION D'URGENCE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - INSCRIPTION D'UN EMPLACEMENT RESERVE DE SUPERSTRUCTURE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE (L.M.C.U.)- IMPLANTATION D'UN GARAGE DE VEHICULES DE COLLECTE DE RESIDUS URBAINS, ATTENANT AU CENTRE DE VALORISATION ENRGETIQUE - AVIS -	16
PRESENTATION MME CALLEWAERT	17
DEBAT	18
UNANIMITE,	20
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2003	20
PRESENTATION M. TAILLEZ	25
DEBAT	30

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Mesdames, Messieurs bonsoir, nous allons commencer notre séance en saluant le public et les représentants de la Presse, en commençant par un message amical qui nous est transmis par Marie VANDEPUTTE à qui je me suis permis en votre nom, d'adresser un témoignage d'amitié suite à notre dernier conseil. Elle vous transmet son meilleur souvenir.

M. KROCK procède à l'appel :

M. Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE
procuration à Jeannique VANDEWIELE - Michel MATHON - Jeannique
VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI

- Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Hervé DIZY - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE procuration à Laurence LIPPERT- Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Jean-Pierre PERROUX procuration à Pascal FLAHOU - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN absente va arriver - André VARLET - Benoît GHESQUIERE procuration à Antonio DA SILVA - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Emmanuelle DUPREZ procuration à Geneviève LEROUGE

COMMISSION « LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - MODIFICATIONS DU TABLEAU des EFFECTIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adapter le tableau des effectifs de la commune comme suit :

<i>GRADES</i>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>Postes pourvus ou à pourvoir</i>
<i>Filière administrative</i>		
<i>Emploi fonctionnel de directeur général des services</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>CATEGORIE A</i>		
<i>Cadre d'emplois des attachés Temps complet</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
<i>CATEGORIE B</i>		
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs Temps complet</i>	<i>8</i>	<i>7</i>
<i>CATEGORIE C</i>		
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs Temps complet</i>	<i>39</i>	<i>17</i>
<i>Cadre d'emplois des agents administratifs Temps complet</i>	<i>-</i>	<i>26 : 25 (+ 1 détaché)</i>
<i>Temps non complet de moins de 28 h/s</i>		<i>-</i>
<i>Temps non complet de plus de 28 h/s</i>		<i>1</i>
		<i>Pourvus</i>

<i>Filière technique</i>	<i>Prévus</i>	<i>ou à pourvoir</i>
CATEGORIE A		
<i>Cadre d'emplois des ingénieurs Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois des techniciens Temps complet</i>	<i>6</i>	<i>3</i>
<i>Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux Temps complet</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
CATEGORIE C		
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise Temps complet</i>	<i>6</i>	<u><i>12</i></u> <i>(+ 1</i>
<i>Cadre d'emplois des agents techniques Temps complet</i>	<i>65</i>	<i>détaché)</i> <i>26</i>
<i>Cadre d'emplois des conducteurs de véhicules Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Cadre d'emplois des agents de salubrité Temps complet</i>	<i>8</i>	<i>1</i>
<i>Cadre d'emplois des agents d'entretien Temps complet</i>	<i>43</i>	<u><i>75 :</i></u> <i>46</i>
<i>Temps non complet de moins de 28 h/s</i>		<i>(+ 1</i>
<i>Temps non complet de plus de 28 h/s</i>		<i>détaché)</i> <i>14</i> <i>15</i>
Filière culturelle		
<i>Emploi spécifique de Professeur Ecole de Musique Temps complet</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
CATEGORIE A		
<i>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique Temps complet</i>	<i>6</i>	<i>6 :</i> <i>2</i>
<i>Temps non complet</i>	<i>1</i>	<i>4</i> <i>1</i>
<i>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation</i>		

<i>Temps complet</i> <i>Cadre d'emplois des assistants de conservation</i> <i>Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
CATEGORIE C		
<i>Cadre d'emplois des agents qualifiés du patrimoine</i> <i>Temps non complet de plus de 28h/s</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
<i>Cadre d'emplois des agents du patrimoine</i> <i>Temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Filière médico-sociale	<i>Prévus</i>	<i>Pourvus ou à pourvoir</i>
CATEGORIE C		
<i>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</i> <i>Temps complet</i>	<i>9</i>	<i><u>7</u></i>

Filière sportive	<i>Prévus</i>	<i>Pourvus ou à pourvoir</i>
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois des éducateurs APS</i> <i>Temps complet</i>	<i>8</i>	<i>8</i>
CATEGORIE C		
<i>Cadre d'emplois des opérateurs APS</i> <i>Temps complet</i>	<i>-</i>	<i>1 détaché dans une autre filière</i>

Filière animation	<i>Prévus</i>	<i>Pourvus ou à pourvoir</i>
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois animateurs</i> <i>Temps complet</i>	<i>1</i>	<i><u>1</u></i>
CATEGORIE C		
<i>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i> <i>Temps complet</i>	<i>2</i>	<i><u>1</u></i>
<i>Cadre d'emplois des agents d'animation</i> <i>Temps complet</i>	<i>-</i>	<i>1</i>

Les postes prévus seront inscrits au tableau des effectifs en fonction des nominations possibles (réussite à concours, avancement de grade, promotion interne, recrutement par voie de mutation ou de détachement).

PRESENTATION M. LE MAIRE

Délibération consécutive à l'établissement de notre organigramme et à la volonté d'ouvrir des perspectives de carrière pour l'ensemble de nos personnels.

Des questions ?

Je porte aux voix, qui est favorable ?

UNANIMITE

Je vous en remercie.

1.02 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Par délibération en date du 2 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Louis BEAUVENTRE - Mme Annick CASTELEIN - M. Jérémy KROCK - Mme Laurence LIPPERT - M. Jean-François TAILLEZ - Mme Jeannique VANDEWIELE - M. André VARLET - Mme Geneviève LEROUGE, pour assurer les fonctions de délégués du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles.

Madame Jeannique VANDEWIELE nous a fait part, par courrier en date du 13 janvier 2003 de son souhait de mettre fin à ses fonctions de déléguée du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles.

En conséquence, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Monsieur DESMET propose sa candidature.

Monsieur le Maire procède au vote.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

PRESENTATION M. LE MAIRE

Il s'agit de remplacer un délégué de notre conseil municipal démissionnaire de la Caisse des Ecoles pour des raisons que l'on connaît bien, puisque Mme VANDEWIELE a élargi ses responsabilités municipales et m'a fait part par courrier en date du 13 janvier de son souhait de mettre fin à ses fonctions au sein de la Caisse des Ecoles. En conséquence, nous allons pourvoir à son remplacement. J'ai reçu la candidature de M. DESMET. Nous allons procéder par élection et remplir les bulletins.

Arrivée de Mme DUMOULIN

Nous allons demander à quelques personnes du Conseil : Mmes NYS, LEROUGE et CASTEL de bien vouloir procéder au dépouillement du vote. Nous allons continuer nos délibérations et nous donnerons les résultats de cette élection ensuite.

M. le Maire donne les résultats pour la Caisse des Ecoles : M. DESMET est élu Délégué du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles avec 28 voix pour, et 5 bulletins blancs ou nuls.

INFORMATION - ORGANISATION DES SEJOURS ETE 2003 - CENTRES DE VACANCES ET CENTRE DE LOISIRS - SANS HEBERGEMENT - ACTUALISATION

Par délibération en date du 5 février 2002, notre assemblée délibérante a fixé le cadre relatif à l'organisation des séjours pour l'été 2002. Dès lors qu'il apparaît utile de procéder à une actualisation de leurs modalités de mise en œuvre, nous vous en communiquons ci-dessous le détail.

1) CENTRE DE VACANCES 2003

A) PRESENTATION DU SEJOUR

accueil 6-13 ans

Nombre d'enfants défini en fonction de l'agrément jeunesse (60 enfants maximum)

<i>Fonction</i>	<i>Directeur</i>	<i>Directeur Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>8*</i>

** nombre d'animateurs défini en fonction du nombre d'inscriptions et suivant l'âge des enfants*

Implantation

A définir

Période : juillet : *Sous réserve des dispositions de circulation routière des transports d'enfants*

1 séjour de 21 jours sur le site (à choisir)

2) LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2003

A) FONCTIONNEMENT DES SEJOURS

Les lieux utilisés pour les séjours pourront être modifiés en fonction de contraintes éventuelles (travaux, conditions de sécurité, ...)

Les centres fonctionneront à la semaine.

Dates de fonctionnement

Journée de préparation pour les équipes

le mardi 1^{er} juillet 2003

le mardi 29 juillet 2003

Accueil des enfants

Du mercredi 2 juillet au vendredi 4 juillet 2003

Du Lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet 2003

Du mardi 15 juillet au vendredi 18 juillet 2003

Du Lundi 21 juillet au vendredi 25 juillet 2003

Du mercredi 30 juillet au vendredi 1er août 2003

Du Lundi 4 août au vendredi 8 août 2003

Du Lundi 11 août au jeudi 14 août 2003

Du Lundi 18 août au vendredi 22 août 2003

Du Lundi 25 août au mercredi 27 août 2003

Horaires

De 9h00 à 16h30 avec restauration sur place

Possibilité de garderie sauf pour le centre « les pré-ados »

De 8h00 à 9h et/ou de 16h30 à 18h00

B) PRESENTATION DES SEJOURS

Les effectifs prévisionnels sont tributaires de l'agrément Jeunesse et Sports.

Quant aux centres correspondants, ceux-ci seront installés dans les écoles ou salles municipales roncquoises.

« Les bout choux » : enfants scolarisés en maternelle jusque 5 ans

Effectifs prévisionnels : 120 enfants maximum

Encadrement :

<i>Fonction</i>	<i>Directeur</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>16*</i>

« Les filous » : 5-7 ans, grande section maternelle, CP

Effectifs prévisionnels : 120 enfants maximum

Encadrement :

<i>Fonction</i>	<i>Directeur</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>16*</i>

« Les juniors »: 7-13 ans, CE1 à 5^{ème}

Centre 1

Effectifs prévisionnels : 120 enfants maximum

Encadrement :

<i>Fonction</i>	<i>directeur</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>12*</i>

Centre 2

Effectifs prévisionnels : 120 enfants maximum

Encadrement :

<i>Fonction</i>	<i>directeur</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>12*</i>

« Les pré-ados » 13-17 ans, 5^{ème} et +

Effectifs prévisionnels : 80 enfants maximum

Encadrement :

<i>Fonction</i>	<i>directeur</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>	<i>Animateurs</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>9*</i>

** nombre d'animateurs défini en fonction du nombre d'inscriptions*

« base camping » : accueil des enfants inscrits dans les différents centres

Effectifs prévisionnels : 30 enfants maximum

Enfants déjà inscrits dans l'un des centres de la commune.

Encadrement : les animateurs accompagneront les enfants de leur centre

<i>Fonction</i>	<i>Directeur - Adjoint</i>
<i>Nombre</i>	<i>1</i>

Implantation : à définir

DEDOUBLEMENT DU TARIF GARDERIE

Alors qu'en 2002, le tarif garderie était fixé à 2,40 € pour la journée (8h00- 9h00, 16h30- 18h00) celui de 2003 sera adapté par décision du Maire selon les modalités ci-après :

- *garderie matin 8h00 - 9h00 : 1,20 €*
- *garderie après-midi 16h30- 18h00 : 1,20 €*

PRESENTATION MME VANDEWIELE

DEBAT

M. VARLET

M. le Maire, Mme l'Adjointe, il me semble que nous avons voté un mandat spécial pour Mme VANDEPUTTE en juin dernier pour qu'elle puisse trouver un lieu pour les centres de vacances 2003 et on avait d'ailleurs eu un de ses rapports qui indiquait qu'elle avait trouvé un lieu. Aussi, je souhaitais savoir si vous alliez choisir ce centre de vacances ou si un autre lieu serait choisi et quelle en est la motivation.

Mme VANDEWIELE

Effectivement il y a bien eu une prospection faite par Marie VANDEPUTTE, mais comme il n'y a pas eu d'écrit par rapport à la réservation de ces centres, la proposition qui nous est soumise maintenant pour le lieu choisi par Marie VANDEPUTTE est du 15 au 30 août. Nous avons donc répondu que pour nous cela était impossible et incohérent. Actuellement, nous avons un bilan avec des retours, je vous présenterai cela dans une prochaine commission dès que nous serons en mesure de vous informer. Pour l'instant on est encore à la recherche, on a encore des rendez-vous prévus dans la semaine et dans cette éventualité j'irai, s'il le faut, voir les sites pour être sûre qu'ils correspondent bien. Mais aucun centre vu par Marie VANDEPUTTE n'a pu être retenu à cause des délais.

M. LE MAIRE

Je porte aux voix, s'il n'y a plus de questions. Qui est pour ?

UNANIMITE,
Je vous remercie.

Une délibération supplémentaire pour clôturer la commission « Le Roncquois dans sa Ville ». Elle est exceptionnelle puisqu'il s'agit de l'envoi d'un container pour l'association Roncq-Sélinkégny.

1.03 - ASSOCIATION RONCQ-SELINKEGNY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2003

*Alors que le conseil municipal sera amené à examiner les concours financiers ordinaires qu'il entend accorder au secteur associatif pour 2003 dans le cadre de son prochain budget, l'association de jumelage **RONCQ-SELINKEGNY** doit faire face, de manière urgente, à l'envoi d'un container d'objets de collecte à notre ville jumelle du Mali.*

Ces objets et matériels de collecte résultent de diverses opérations d'appels à la générosité roncquoise entreprises par l'association au cours des trois années écoulées. Parmi les dons, nous trouvons principalement :

- machines à coudre ;
- lits d'hôpitaux et matelas ;
- bureaux et armoires ;
- matériel sanitaire ;
- matériel pédagogique ;
- malles métalliques de rangement ;
- bicyclettes ;
- livres ;
- fournitures scolaires ...

L'envoi d'un tel container se ferait par avion ou par bateau, via Bamako ou Dakar, par l'intermédiaire de l'association « CAP HUMANITAIRE ». Cette dernière dispose en effet de locaux spécifiques permettant de stocker temporairement des envois volumineux. Pour mémoire nous vous indiquons que le dernier envoi similaire est intervenu en 1999, avec le concours de l'ordre de Malte.

*Dès l'instant où cette initiative reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association **RONCQ-SELINKEGNY**, d'un montant de **4.600 €**.*

Outre le fait que ce concours financier exceptionnel est imputable au crédit du compte 6745, celui-ci sera repris dans l'ensemble du dispositif de subventionnement en annexe de notre prochain budget.

Un avis favorable de votre part sur cette action de solidarité humaine, donnera autorisation à Monsieur le Maire de procéder sans délai au mandatement de la subvention correspondante.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal. Le scrutin donne les résultats suivants :

PRESENTATION MME LIPPERT

Madame LIPPERT procède à la lecture du projet de délibération.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions ?

Qui est favorable ?

UNANIMITE,

Je vous en remercie. Vous ferez part à l'association, Mme LIPPERT, de l'accord du Conseil Municipal. On leur souhaite d'acheminer dans les meilleures conditions ce container qui est très important pour l'évolution du village.

COMMISSION « AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX E.D.F.- DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (S.I.M.E.R.E.) sollicite des communes adhérentes leurs dossiers de demande de participation du concessionnaire E.D.F. relatifs à leurs projets d'enfouissement de réseaux dans le cadre de la programmation 2003.

*Dans le cadre de notre opération d'aménagement du Centre - Bourg, nous vous proposons de retenir la rue des Arts et la ruelle de l'Eglise, pour un montant global (résultant de devis) de **50.771,00 € HT**.*

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à solliciter pour cette opération auprès du S.I.M.E.R.E., la participation du concessionnaire E.D.F. à hauteur de

40 % du montant H.T des travaux. Ce dernier est plafonné à 122.000 € HT annuellement.

Le dossier à transmettre au S.I.M.E.R.E. devra être constitué des pièces ci-après :

- la présente délibération,
- le plan de financement,
- l'engagement de la ville à réaliser les travaux,
- les devis et les pièces techniques.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

PRESENTATION M. FLAHOU

M. FLAHOU ajoute que suite à la question posée en commission, 40 % de participation du SIMERE est un minimum. En effet, en année N+1, celui-ci reverse une participation complémentaire qui va entre 10 et 20 % par rapport au potentiel fiscal de la ville de Roncq.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions ?

Je porte aux voix, qui est pour ?

UNANIMITE

<p>2.02 - CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES DECHETS</p>

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'engagement d'une étude relative au Conseil d'Orientation Energétique « C.O.E » des bâtiments communaux de RONCQ. Son objet est relatif au chauffage, à la ventilation et à l'eau chaude sanitaire.

L'étude projetée peut être subventionnée par le Fonds Régional d'Aide pour la Maîtrise de l'Energie et des Déchets, cogéré par la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Ce diagnostic débouchera sur l'établissement d'un programme d'action d'économie d'énergie pouvant porter sur :

- *des travaux*
- *des renégociations de contrats*
- *des réorganisations des services municipaux*
- *des actions de sensibilisation et d'information*
- *des propositions de formation des personnels*

Dès lors que ce projet recueille un avis favorable, nous vous proposons :

- *d'approuver le dossier d'étude s'y rapportant pour un montant de **23 628,20 € TTC***
- *de solliciter du Fonds Régional d'Aide pour la Maîtrise de l'Energie et des Déchets la subvention la plus haute possible, celle-ci pouvant atteindre **70%** du montant de l'opération, soit une aide de 16 539,73 € TTC*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Région Nord-Pas-de-Calais et en accepter les termes,*
- *de financer le solde de l'étude, les crédits étant prévus au budget.*

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

PRESENTATION M. FLAHOU

Nous vous proposons donc de réaliser un conseil d'orientation énergétique par rapport aux bâtiments de la ville, sur les 55 bâtiments de la ville. Pour ce conseil énergétique, la prestation se déroule en 4 actes :

- 1) Sur l'étude des consommations énergétiques, les tarifications ;
- 2) La visite de tous les bâtiments à la fois l'état des lieux et également j'oserais dire, le bâtiment par lui-même et ses isolations ;
- 3) Analyses et constats. On aurait des ratios par rapport à l'ADEME ;
- 4) Aide à la décision, c'est-à-dire, la rédaction d'un document de synthèse qui pourra être présenté aux élus qui reprend les préconisations d'améliorations, les évaluations.

Ce conseil énergétique porte sur la somme de 23 628.20 € mais nous pouvons solliciter une aide de 70 % de l'ADEME. La participation de l'ADEME monterait à 16 539.73 €.

DEBAT

M. PETILLON

Une observation simplement, cela fait quelques années, M. le Maire, que je suis élu et de façon récurrente, je vois arriver des études. C'est toujours tentant car c'est toujours le même principe, il y a toujours une très forte subvention. On a tendance à dire « on va la faire puisqu'il y a une subvention de 70 % cela ne nous coûte rien » mais, cela nous coûte quand même 30 %. La dernière en date de mémoire, c'était il y a quatre cinq ans. Il y avait eu une étude similaire et juste avant, et encore avant... Je veux bien... mais à chaque fois, j'ai l'impression que le dossier on le prend et on le met dans le placard. J'espère que cette fois-ci sera la dernière. C'est un constat que je fais, au fur et à mesure des mandats, on a ce style de délibération, on a à chaque fois des sociétés qui font des démarches avec effectivement des propositions alléchantes. Mais même avec la subvention, cela coûte toujours quelque chose à quelqu'un, il faut en être conscient.

M. LE MAIRE

C'est un principe général. Sur le Plan du Patrimoine notre volonté de repartir à la conquête de notre Patrimoine, passe naturellement par des économies d'énergie et par une gestion maîtrisée de l'énergie. Et là où je vous rejoins M. PETILLON, c'est sur les résultats d'une telle étude qui doit nous permettre de croître en efficacité.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE

M. FLAHOU, il n'y a plus qu'à travailler.

2.03 - ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION D'URGENCE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - INSCRIPTION D'UN EMPLACEMENT RESERVE DE SUPERSTRUCTURE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE (L.M.C.U.)- IMPLANTATION D'UN GARAGE DE VEHICULES DE COLLECTE DE RESIDUS URBAINS, ATTENANT AU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE - AVIS -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté a décidé par délibération du 22 novembre dernier, d'engager une révision urgente du Plan d'Occupation des Sols, pour l'inscription d'un emplacement réservé de superstructure au bénéfice de la Communauté Urbaine. Celle-ci vise l'implantation d'un garage de véhicules de collecte de résidus urbains, attenant au Centre de Valorisation Energétique (C.V.E.) d'HALLUIN. En vertu de l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il nous appartient d'émettre un avis sur ce projet.

Ce dernier consiste dans la mise en œuvre d'un équipement complémentaire des sites ANTARES et TRISELEC, l'objectif étant de regrouper l'ensemble de ces équipements mobiliers et immobiliers sur un même site.

La superficie du projet est d'environ 3 hectares sur une emprise totale ou partielle des parcelles cadastrées AC 35, 37, 39 et 40. Un accord global d'acquisition foncière est en cours entre Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) et le propriétaire privé.

Cet équipement sera dédié aux personnels et aux véhicules du service public de collecte des résidus urbains délégué à l'entreprise concessionnaire. Ceux-ci sont actuellement répartis sur deux anciens dépôts, l'un situé au port fluvial de Wambrechies et appartenant à l'entreprise Esterra, l'autre étant communautaire et intégré au site de l'ancienne usine d'incinération de Wasquehal, avenue Jean-Paul Sartre.

Le programme de cet équipement comporte :

- *garage et ateliers d'entretien d'une soixantaine de véhicules de collecte,*
- *base de vie (vestiaires, toilettes, douches, secrétariat, bureau de l'encadrement des 400 agents releveurs et chauffeurs),*
- *parc au sol de 200 places de stationnement des véhicules du personnel.*

Le tri des déchets n'étant mis en place que pour une partie des foyers inclus dans le périmètre communautaire, la flotte de véhicules de collecte sera dans l'immédiat d'une centaine d'unités. Au fur et à mesure de la mise en place complète du tri, la flotte de véhicules sera réduite à une soixantaine d'unités.

Par ailleurs, dans le cadre des études relatives à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U), un cheminement piétonnier va être établi entre le C.V.E. et le rond point de l'Europe sur une distance d'environ 500 mètres. Celui-ci contribuera à la sécurisation des personnels ou visiteurs empruntant les transports en commun pour se rendre au C.V.E.

Il est proposé de donner un avis :

favorable

défavorable

favorable sous réserve de la prise en compte des observations suivantes.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

PRESENTATION MME CALLEWAERT

Il s'agit de la révision d'urgence du POS. En date du 22 novembre 2001, la Communauté a décidé d'engager une révision urgente du POS à son bénéfice afin d'inscrire un emplacement réservé permettant l'implantation d'un garage pour les véhicules de collecte, environ 60 dans l'avenir, actuellement à peu près 100, une base de vie c'est-à-dire vestiaires, douches etc.. pour le personnel, environ 400 personnes et un parking de 200 places de stationnement. Le but étant que cet équipement complémentaire puisse permettre de regrouper sur un même site ANTARES, TRISELEC et l'entretien des véhicules et de donner au personnel les possibilités d'éviter les aller et retour entre Wambrechies et Wasquehal qui sont les sites actuels. La superficie du projet couvre pour environ 3 hectares les parcelles AC 35, 37, 39 et 40. Si vous le voulez, j'ai fait des copies de ces parcelles. Une négociation d'acquisition est actuellement en cours avec le propriétaire. D'autre part, dans le cadre du PDU, Plan d'Acheminement Urbain, un cheminement piétonnier sera établi entre le Centre de Valorisation Energétique et le rond point de l'Europe sur environ 500 mètres, pour la sécurisation des personnels et des visiteurs. On vous demande de donner un avis, soit favorable,

soit défavorable, soit favorable sous réserve de la prise en compte des observations que vous voudrez bien nous faire acter.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des observations, des commentaires ?

DEBAT

M. PETILLON

Des commentaires M. LE MAIRE, sur plusieurs points. On aurait bien aimé donner un avis, tout compte fait avant que cela passe au Conseil de Communauté. Je dirais qu'on n'aurait pas l'air ridicule si maintenant on donnait un avis défavorable. Je présume que le jour du Conseil de Communauté vous avez voté cette délibération et c'est un peu tardivement qu'on nous demande notre avis. Le deuxième point, si je peux comprendre l'intérêt de placer le garage atelier juste à côté, je me pose des questions, pourquoi ne l'a-t-on pas prévu au départ ? On avait déjà évoqué il y a quelque temps en commission, cette réserve, cette intention. Je me souviens qu'en commission on avait été relativement sévère en disant « c'est encore trois hectares qui partent du monde agricole pour être occupés par quelque chose qui ne sera pas sans nuisances, sans contraintes, des gros poids lourds, des véhicules qui vont occuper le terrain... On avait aussi évoqué notre souhait de voir l'aménagement de l'ensemble. Vous vous étiez engagé à ce qu'on ait une discussion un jour, puisqu'il existe des plans sur l'ensemble du secteur qui est compris entre Antarès et la RN 17, c'est ce qu'on appelle le secteur de Valorparc et on n'a toujours pas vu ce plan qui pourtant existe. On aurait bien aimé avoir une visualisation de l'ensemble de l'aménagement du secteur qui reprend Valorparc, qui reprend le terrain avec les Gens du Voyage, qui reprend Antarès et qui reprend le garage atelier dont il est

fait mention ici. On est un peu déçu. Je me demande parfois Conseiller Municipal pour quoi faire ? Personne ici, cela fait un mois que votre majorité a pu le voir, n'a pu visualiser ce plan d'aménagement d'ensemble, alors que c'est en voyant un plan global qu'on peut émettre un avis circonstancié. Néanmoins, nous voterons cette délibération, mais nous ne voulions pas le faire sans vous faire part de ces réflexions pour l'aménagement de ce secteur. Que dire, est-ce qu'on verra un jour ou pas le document ? On l'espère bien.

MME CALLEWAERT

Si vous permettez M. PETILLON, j'ai en main un projet de délibération du bureau qui émane de la Communauté en date du 9 octobre 2002 et qui reprend justement cette modification de POS pour établir son garage atelier etc.. Donc disons qu'en principe quand la Communauté Urbaine de Lille est au dessus de nous, on n'a plus qu'à s'incliner.

M. LE MAIRE

M. PETILLON, vous êtes pourtant au fait du cheminement des procédures communautaires ! Ceci dit je m'étonne de la gestion inégale des dossiers communautaires : le C.V.E. va plus vite que Valorparc, qui pourtant était un des dossiers économiques de Martine AUBRY ou pour l'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage. Valorparc est au point mort et je serai bien mal en peine de vous renseigner à ce sujet. Cependant et maintenant que le C.V.E. est là, nous ne pouvons nous opposer à l'implantation des infrastructures qui l'accompagnent. Et en ce qui concerne les terres agricoles, il s'agit bien d'un combat perdu d'avance et qui aurait du être mené en son temps.

M. PETILLON

Je signale quand même que pour Valorparc, on aurait pu en savoir un peu plus puisqu'une réunion devait être organisée il y a quelques mois. Il me semble d'ailleurs que c'est vous qui avez décliné cette réunion suite à un problème de répartition de produits apportés par le C.V.E. donc il y avait quand même bien quelque chose qui se dessinait.

M. LE MAIRE

Oui mais je doute que mon poids soit aussi considérable au sein de la Communauté Urbaine de Lille. C'est me faire beaucoup d'honneur, mais je ne pense pas que ce soit cela qui soit à l'origine du blocage du dossier Valorparc. Y a-t-il d'autres observations ? Qui est pour ?

UNANIMITE,

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2003

Chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire se tient dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

La tenue de ce débat est une étape préliminaire mais obligatoire de la procédure budgétaire. Il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel. Il doit simplement faire l'objet d'une délibération attestant qu'il a bien eu lieu.

En 2003, ce D.O.B. s'inscrit dans le contexte particulier du Plan de Patrimoine, dont les résultats nous imposent la plus grande vigilance quant à notre exécution budgétaire.

Nous envisagerons dans un premier temps les prévisions de recettes pour 2003 puis nous nous attacherons à définir le cadre général de notre action 2003.

1) Les Recettes 2003

Les ressources de base de la Commune sont les recettes de fonctionnement. Elles sont constituées de 3 grandes catégories comptables :

- Les impôts et taxes ;*
- Les dotations et participations ;*

- *Les autres produits.*

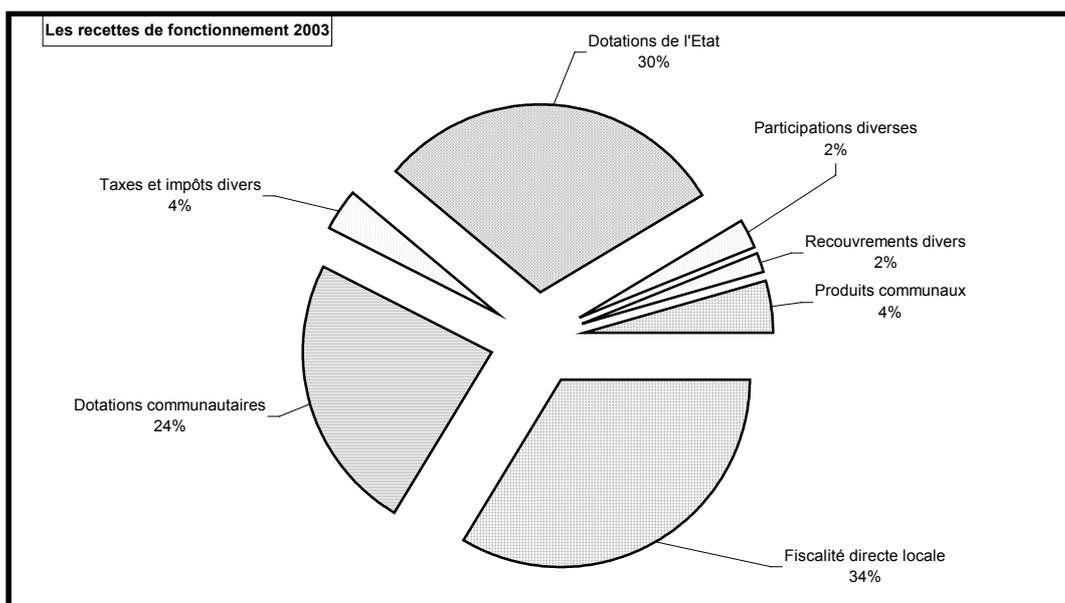
Si l'on considère maintenant l'origine de ces ressources, on constate qu'elles proviennent :

- *des contribuables roncquois à la Taxe d'Habitation, au Foncier Bâti et au Foncier Non Bâti ;*
- *de l'Etat au travers de ses diverses dotations ;*
- *de Lille Métropole Communauté Urbaine au titre de la compensation de la Taxe Professionnelle transférée ;*
- *des usagers des divers services municipaux (restauration, piscine, centres de loisirs, etc..) ;*
- *des contribuables à divers impôts et taxes (taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation..) ;*
- *de divers partenaires institutionnels (CAF, Département..) ;*
- *de divers redevables (remboursements et recouvrements divers).*

L'estimation des recettes de fonctionnement pour 2003 repose sur les postulats suivants :

- ***une stabilité fiscale*** qui, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, ***s'étendra sur toute la durée du mandat ;***
- ***une volonté de ne pas pénaliser l'usager roncquois ;***
- *une évolution dans le temps très limitée des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, attributions de péréquation et de compensation) ;*
- *une stabilité des dotations versées par Lille Métropole Communauté Urbaine (Attribution de compensation, dotation communautaire de solidarité et dotation de compensation au titre du C.V.E.).*

Dès lors, pour 2003, elles peuvent être évaluées - selon les informations connues à ce jour - à 13 802 k€uros (milliers d'€uros), et se répartissent comme suit :



Pour les années à venir, l'évolution de nos ressources dépendra de la politique de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales ainsi que des décisions de la Communauté Urbaine de Lille. Quant aux ressources liées à la fiscalité directe locale, elles évolueront en fonction d'une part des décisions législatives en matière de revalorisations forfaitaires des bases et, d'autre part, de la programmation de logements et de l'implantation d'entreprises (pour le foncier bâti) sur le territoire de la Commune.

Dès lors, le financement des dépenses d'équipement dont l'ampleur est révélée par le Plan de Patrimoine ne peut se concevoir qu'en étant particulièrement vigilant sur nos dépenses de gestion.

2) Les Dépenses de Gestion 2003

Sont ici prises en considération, les dépenses réelles de fonctionnement dont on exclut les charges d'intérêts de la dette. Ces dernières sont d'ailleurs insignifiantes et ne représentent en 2003 que 31 k€uros.

Structurellement, les dépenses de gestion sont constituées de 3 ensembles :

- *Les charges à caractère général (pour 28 % en 2002) ;*
- *Les charges de personnel (pour 55%) ;*
- *Les autres charges de gestion (pour 17%).*

Ces autres charges de gestion regroupent : les indemnités des élus, les subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, les participations au titre des contrats d'association avec les écoles privées, les contributions syndicales et fonds de concours (au SIMERE) et diverses dépenses exceptionnelles.

Pour 2003, les contraintes suivantes se sont présentées :

- *En matière de personnel, il y a lieu de prévoir l'impact des augmentations légales d'indices, des avancements d'échelons et de grades, des promotions liées à la mise en place de l'organigramme, de la hausse de 0,5 point de la cotisation*

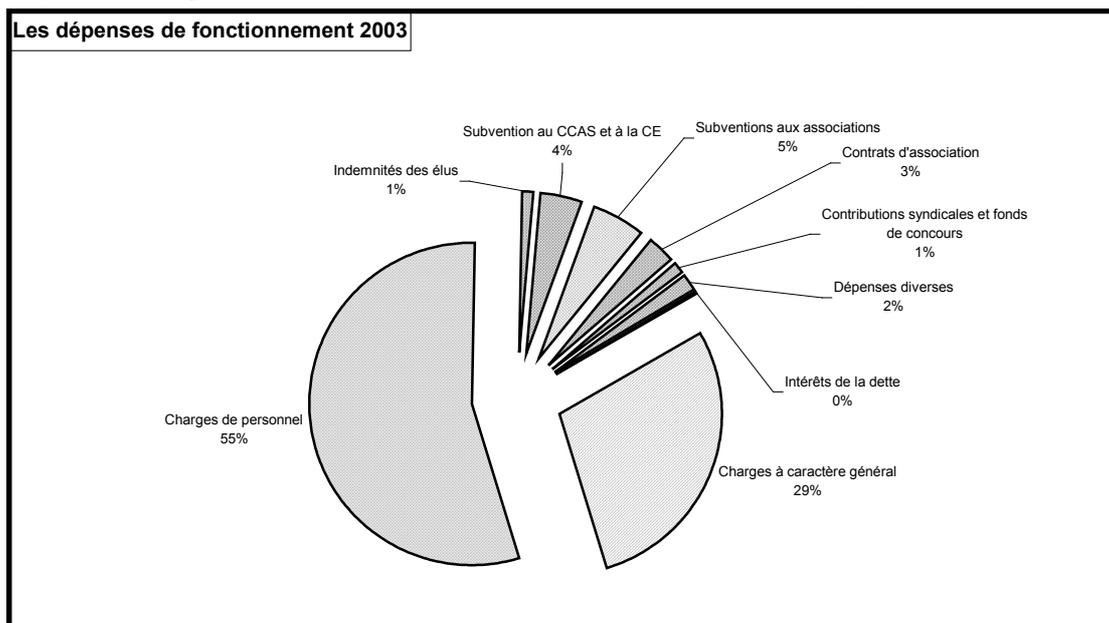
patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, de la hausse de la cotisation ASSEDIC, de la mise en place d'un système d'astreintes et d'un nouveau régime indemnitaire.

- En matière de charges à caractère général, sont à prendre en considération des dépenses urgentes de réparation des bâtiments telles que les a révélées le Plan de Patrimoine, des dépenses d'enfouissement de réseaux qu'une note de l'administration centrale récente oblige à imputer en section de fonctionnement au lieu de l'investissement.

Dès lors, les partis suivants ont été pris :

- La structuration des dépenses de gestion constatée en 2002 sera reportée en 2003: ainsi, la part des charges de personnel sera contenue à hauteur de 55% du total ;
- En matière de charges de personnel, l'évolution sera par ailleurs limitée à 5% par rapport à 2002 ;
- La part des subventions versées sera maintenue à son niveau de 2002.

Les dépenses de gestion sont ainsi évaluées à 12 460 k€uros et réparties comme suit :



Il s'ensuit qu'une épargne de gestion de 1 342 k€uros peut être dégagée. Compte tenu de la charge globale de dette en 2003 (246 k€uros), l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement peut être estimée à 1 096 k€uros.

3) Les dépenses d'équipement

Il faut considérer et isoler dans un 1^{er} temps, les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et véhicules qui constituent les moyens des services : leur valeur globale est récurrente à environ 400 k€uros.

Viennent ensuite les dépenses inscrites dans le plan d'action de la municipalité pour la durée du mandat.

Elles s'articulent autour de 3 axes :

- Les opérations déjà lancées ;*
- Les gros travaux de remise en état du patrimoine ;*
- Les nouvelles opérations.*

a) Les opérations déjà lancées

Il s'agit, en matière d'acquisitions foncières, des terrains Motte Dewavrin ; la procédure devrait reprendre et aboutir en 2003. En matière de travaux, l'extension et la restructuration de l'école P. Kergomard, estimées à 1 435 k€uros, devraient commencer en 2003; il en est de même pour la reconstruction de la Bourloire (359 k€uros) et la réhabilitation des anciennes écuries (estimée à 800 k€uros) ; les travaux de rénovation de la toiture de l'église St-Piat devraient être achevés en 2003.

b) Les gros travaux liés au Plan de Patrimoine

Cette étude a mis en évidence un coût de remise en état de 5 878 k€uros sur une période de 10 ans dont les 2/3 d'ici 2006. L'idée est de lisser la réalisation de ce programme à raison de 600 k€uros par an. Tous les travaux ne relèvent pas par ailleurs de la section d'investissement : ainsi en 2003 l'investissement serait concerné à hauteur de 470 k€uros environ.

c) Les nouvelles opérations

L'une d'elle a déjà été évoquée : l'acquisition et l'aménagement du site NOVOPLASTIC pour regrouper les services techniques notamment : une enveloppe de 1 500 k€uros est envisagée.

Une autre est connexe à l'aménagement du Centre-Bourg : la restructuration de la salle G. Catry évaluée à 700 k€uros.

Enfin, une réflexion devra être menée sur le devenir des ateliers municipaux de la rue Latérale.

En définitive, l'inscription des crédits en 2003 sera guidée par le souci d'une efficacité optimale.

A cet effet, la gestion par autorisations de programme et crédits de paiement initiée en 2002 sera développée : l'état joint en annexe au présent rapport reprend les autorisations déjà ouvertes en 2002 et celles qui seront proposées au vote dans le cadre du budget primitif 2003.

De plus et dans cette même optique de réalisme budgétaire, l'ouverture des crédits sera limitée aux capacités d'autofinancement de la Commune sans recours à l'emprunt.

En effet, un excédent final disponible de 2 567 k€uros a été constaté à la clôture de l'exercice 2002 et sera repris dès le Budget Primitif. Il abondera ainsi l'épargne nette de 1 096 k€uros déterminée plus haut.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2003

1 - Autorisations de Programme ouvertes en 2002

Intitulé de l'opération	Identification	Autorisation de Programme		Crédits de Paiement		
		Recettes (Subventions d'équipement)	Dépenses	Utilisés au 31/12 2002	Prévision d'ouverture 2003	Prévision d'ouverture 2004
Extension et Restructuration de l'école P.Kergomard	02-01	- €	1 435 200,00 €	- €	315 200,00 €	1 120 000,00 €
Reconstruction de la Bourloire	02-02	- €	358 800,00 €	- €	180 000,00 €	178 800,00 €

2 - Autorisations de Programme proposées en 2003

Intitulé de l'opération	Identification	Autorisation de Programme		Crédits de Paiement		
		Recettes (Subventions d'équipement)	Dépenses		Prévision d'ouverture 2003	Prévision d'ouverture 2004
Réhabilitation des anciennes écuries	03-01	- €	800 000,00 €		150 000,00 €	650 000,00 €
Acquisition et Aménagement du site NOVOPLASTIC	03-02	- €	1 500 000,00 €		1200000,00€	300 000,00 €
Restructuration de la salle G.Catry	03-03	- €	700 000,00 €		50 000,00 €	650 000,00 €

PRESENTATION M. TAILLEZ

Nous entamons ce soir notre processus budgétaire 2003 avec ce débat préparatoire à l'élaboration du budget primitif dont le vote est prévu le 28 mars prochain.

Nous avons dans un premier temps souhaité préciser le contexte dans lequel nous évoluons en matière de ressources pour l'exercice à venir et plus globalement pour la suite du mandat. Cela nous permettra de constater que nos marges de manœuvre sont faibles. Nous mettrons ensuite ces ressources en parallèle avec nos dépenses à la fois de gestion et d'équipement.

Commençons donc par l'étude de nos recettes et plus particulièrement de nos recettes de fonctionnement qui représentent la très grande majorité de nos ressources. Elles sont constituées de trois grandes catégories comptables : les impôts et taxes, les dotations et participations et les autres produits. Ces recettes proviennent des contribuables ronquois à la taxe d'habitation au foncier bâti et au foncier non bâti, de l'Etat au travers de ses diverses dotations, de la Communauté Urbaine au titre de la compensation de la Taxe Professionnelle transférée, des Ronquois une nouvelle fois au titre des services qui leur sont rendus, de divers contribuables et de divers partenaires.

Le camembert que vous trouvez en page 2 du document représente en pourcentage, l'origine de ces recettes.

Sur quelle part de ce camembert avons-nous la maîtrise ? en gros sur un petit 40 %, 34 % issus de la fiscalité directe et 4 % provenant des services rendus aux citoyens, nous n'avons pas la maîtrise des autres ressources. Nous savons simplement qu'une grande partie de ces ressources ne s'inscrit pas dans un cycle haussier. Celles qui proviennent de LMCU sont figées pour un certain nombre d'années, celles qui proviennent de l'Etat sont liées à la loi de Finances avec une évolution très limitée. En outre, le message que nous passons depuis le début de ce mandat est clair. Nous ne voulons pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables ronquois. En conséquence, nos recettes s'inscrivent dans un cadre stable tout au plus. Le plan de Patrimoine a en plus révélé l'ampleur de notre tâche. Afin de mener à bien ces missions, notre démarche consiste à être particulièrement vigilant sur nos dépenses de gestion. Elles sont constituées de

trois ensembles, les charges à caractère général, le chapitre 011 qui a représenté en 2002, 28 % de l'ensemble de charges de gestion, les charges de personnel (55 %) et les autres charges de gestion pour 17 %. Il me semble important d'établir dès à présent quelques principes de fonctionnement pour 2003. Nous ne souhaitons pas changer la structuration de ces dépenses constatées en 2002, tel que l'indique le camembert situé en page 3 du document. L'évolution des charges de personnel sera limitée à 5 %, elle est justifiée par l'impact des augmentations légales d'indices, des avancements d'échelons et de grades, de promotions liées à la mise en place de l'organigramme, mais également de la hausse de 0.5 point de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales CNRACL, de la cotisation ASSEDIC et de la mise en place d'un système d'astreintes et d'un nouveau régime indemnitaire ayant pour vocation également la motivation de nos agents. Dernier principe important, la part des subventions versées sera maintenue à son niveau de 2002. Ces orientations nous permettent d'envisager une capacité d'autofinancement de nos dépenses d'équipement d'un peu plus de 1 096 k€uros qui représentent la différence entre les recettes de fonctionnement, moins les dépenses de fonctionnement, moins la charge globale de la dette qui ne représente plus en 2003 que 246 k€uros. Comment envisageons-nous aujourd'hui nos dépenses d'équipement ? Un premier pôle de dépenses correspond au moyen des services en terme d'acquisition de matériel d'outillage, de mobilier, de véhicules et nous constatons une valeur de ces acquisitions à hauteur de 400 k€uros. Distinguons ensuite trois types d'opérations, celles qui sont déjà lancées. On y trouve les terrains Motte-Dewavrin, logiquement nous devrions assister à la suite et fin du feuilleton durant cet exercice budgétaire, ce sont les travaux de restructuration de l'école P. Kergomard, de la Bourloire, la réhabilitation des anciennes écuries et enfin les travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint-Piat. Certains de ces travaux

ont déjà fait l'objet d'une autorisation de programme que l'on retrouve en annexe de ce document.

Le second type d'opérations, ce sont des travaux liés au Plan de Patrimoine. Nous avons vu lors de notre séance du 3 février dernier que la totalité du Plan de Patrimoine représentait un peu de moins de 6 millions d'euros, de travaux sur une période de 10 ans et les préconisations techniques nous incitaient à réaliser les 2/3 de ces travaux d'ici 2006. Nos capacités aujourd'hui à la fois techniques et financières nous ont amenés à imaginer le lissage de la réalisation de ce programme, à hauteur de 600 millions d'euros par an, dont environ 470 concernent la section d'investissement, le reste concerne la section de fonctionnement.

Enfin quelles sont les nouvelles opérations que nous allons initier durant cet exercice 2003 ? L'une d'elle a déjà été évoquée lors de certains de nos travaux, c'est l'acquisition et l'aménagement du site NOVOPLASTIC pour regrouper les services techniques et pour cela une enveloppe de 1 500 000 € est envisagée.

Une autre opération est connexe à l'aménagement du centre bourg, c'est la restructuration de la salle Georges-Catry évaluée à 700 000 €. Seule une partie des crédits est ouverte sur l'exercice 2003, nous le verrons dans l'étude du document annexé. Enfin une réflexion devra être menée sur le devenir des ateliers municipaux de la rue Latérale et on reboucle finalement sur le site de NOVOPLASTIC. Il est important de préciser que notre volonté est vraiment d'optimiser notre exécution budgétaire. En conséquence, la gestion par autorisation de programme initiée en 2002 sera développée. Vous avez en annexe un tableau reprenant les autorisations de programme d'ores et déjà ouvertes. Nous y retrouvons l'école Kergomard et la reconstruction de la Bourloire avec la ventilation des crédits sur les exercices budgétaires 2003/2004. De même, nous précisons les nouvelles autorisations de programmes proposées en 2003. Nous y trouvons la réhabilitation des anciennes écuries avec un montant global de

dépenses de 800 000 € avec une inscription sur l'exercice 2003 de 150 000 €, l'acquisition et l'aménagement du site NOVOPLASTIC pour une enveloppe de 1 500 000 € avec 1 200 000 € ouverts sur l'exercice 2003 et enfin la restructuration de la salle G-Catry pour un montant de 700 000 € dont seuls 50 000 € seront ouverts en 2003, le reste en 2004.

Il est clair que l'ouverture des crédits sera limitée aux capacités d'autofinancement de la commune et dès à présent nous pouvons affirmer que nous n'aurons pas recours à l'emprunt sur l'exercice 2003. Pour cela, nous allons également reprendre la technique que nous avons utilisée l'an passé, à savoir la reprise de l'excédent 2002 qui est évalué à 2 567 000 €. Nous l'affirmons il n'y aura pas d'inscription d'emprunt cette année sur le budget 2003. Je terminerai en disant que notre souhait est de pouvoir travailler sur une programmation pluriannuelle de nos travaux liée dans notre démarche de Plan de Patrimoine.

Je vous propose ce soir de constituer un groupe de travail qui pourrait être composé par exemple des Présidents de Groupes, des Elus en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine bâti et de moi-même, afin de travailler sur cette problématique et de pouvoir présenter le fruit de nos travaux lors d'une séance future de notre Conseil Municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci M. TAILLEZ pour votre proposition qui me semble être constructive et intéressante. Au-delà des clivages politiques, chacun doit en effet pouvoir être associé à la réflexion sur cette prospective pluri-annuelle qui s'appuiera sur le Plan de Patrimoine. Il nous faut coaliser et rassembler nos énergies pour gagner le défi de la reconquête du Patrimoine. Je vous remercie également pour la brièveté et la clarté de votre discours, c'est très précis et j'associe dans mes félicitations les services dirigés par M. SCHOCKAERT.

DEBAT

M. COSYN

Pouvez-vous me donner le taux d'engagements et de réalisations des investissements de 2002. A la date de fin décembre ou du 10 janvier, nous avons un tableau dans notre casier, ou il a disparu de mon casier ou je ne l'ai pas eu ?

M. TAILLEZ

J'étais persuadé qu'on l'avait transmis, il n'y a aucune raison pour qu'il ne vous soit pas remis.

M. COSYN

De façon à ce que l'on ait en même temps le taux d'engagements et de réalisations de tous les postes, ce sont des éléments intéressants pour nous aider à réfléchir sur le budget.

M. TAILLEZ

Tout à fait. Sur l'ensemble des dépenses d'investissements, on est de l'ordre de 50 % de réalisations, mais sur la partie travaux on est de l'ordre du 1/3.

M. LE MAIRE

La charge importante de travail a empêché l'envoi de ce document qui vous sera prochainement adressé.

M. COSYN

Loin de moi une telle pensée, mais il n'y a pas de raison que vous vous arrêtiez en si bon chemin, c'est un document qui est très intéressant et que j'apprécie d'avoir.

Mme LEROUGE

Je voudrais intervenir au sujet de l'école Pauline Kergomard, sur la restructuration, l'extension. Bien sûr il fallait faire quelque chose, il manquait une classe. Le prix me paraît astronomique. J'ai fait la conversion avec ma calculatrice, cela fait 9 414 294.90 F. Avec notre équipe, on se demandait si vous aviez fait une étude pour voir le prix d'une école neuve, parce que lorsqu'on commence des travaux, on en profite pour faire ici, pour faire là, comme dans une habitation... A partir d'une classe qui devait être rajoutée, c'est un deuxième dortoir, c'est un réaménagement du restaurant, salle de garderie, tout cela c'est très bien, mais ne mettons nous pas un peu trop à l'école Kergomard et cela ne pourrait-il pas nuire à l'école Neruda/Triolet qui pourrait se vider au profit de l'école Kergomard ? Avez-vous chiffré une école neuve ? Combien coûte une école neuve ? On rase tout et on bâtit.

M. LE MAIRE

Permettez-moi de vous indiquer le cadre de ce débat sur les grandes orientations, c'est à dire sur le général et non sur le particulier. Par ailleurs, dois-je vous rappeler l'unanimité qui a présidé à l'autorisation de programme sur Kergomard. Le débat que vous évoquez est donc considéré comme tranché.

Mme LEROUGE

Excusez-moi mais on est d'accord dans les projets, dans les plans mais quand on met les chiffres les uns sous les autres et qu'on les additionne...

M. LE MAIRE

L'autorisation de programme a été chiffrée et vous avez eu le montant au moment de voter l'autorisation de programme qui consiste en une restauration de

l'existant et en une extension. Le coût de la reconstruction-construction serait probablement plus important. Par contre, des réflexions doivent être engagées en son temps sur d'autres bâtiments scolaires.

M. PETILLON

Une observation sur la salle Catry. Je vois qu'il y a une restructuration de la salle Catry pour 700 000 €. Je pensais que la salle Catry, on la conservait pratiquement telle quelle ! 700 000 € de restructuration, ce n'est pas mince... Elle fait grosso modo 500 m². Là aussi, c'est presque le prix d'une salle neuve, puisqu'on serait dans un ratio de 1 400 € le m², ce qui est un ratio d'une salle classique. Aussi, j'ai l'impression que vous allez très loin dans la restructuration de la salle Catry. Je ne connais pas encore le programme et même chose pour les Ecuries, on est à 800 000 €.

M. LE MAIRE

Le volume global de la salle ne sera pas modifié. Il s'agit seulement de la mettre aux normes de sécurité, de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, de la rendre plus confortable (assainissement, chauffage) et enfin, de relouer son esthétique extérieure. Le programme est donc très simple et le plan de patrimoine a mis l'accent sur la bonne santé générale de ce bâtiment.

M. PETILLON

Vous m'avez devancé M. le Maire sur la salle Catry parce que je vous sentais depuis quelques temps bloqué sur le fait de la faire glisser un peu plus vers l'arrière... Je pensais que c'était par souci d'économie, mais vu les 700 000 €, cela n'était pas la raison première. Je pense que si on compte engager une telle somme, je répète, cela vaut la peine de se poser la question « est-ce qu'elle doit

toujours se situer en hyper-centre ? », c'est vrai qu'on y était favorable, mais pour une telle somme, peut-être à un autre endroit !

M. LE MAIRE

C'est le coût d'une adaptation raisonnable aux exigences de sécurité et de confort.

M. DA SILVA

Je resterai encore dans les sujets précis. Je suis surpris pour Novoplastic, votre volonté de vouloir acquérir, c'est un investissement important et je me demande quel est le but précis, parce que c'est très grand. Aujourd'hui, on a un équipement qui est confortable au niveau technique puisque les locaux qu'on a sont neufs. On peut y ajouter une extension sans aucun problème puisqu'on a l'espace. Aujourd'hui on nous annonce 1 500 000 €, je crois que demain ce sera certainement plus. Il ne faut pas oublier qu'il y aura également tout cela à refaire parce que le bâtiment est en très mauvais état et ensuite il y a l'entretien de l'ensemble. Je n'irai pas plus loin, mais je pense qu'il faut bien y réfléchir avant de s'avancer trop loin.

M. LE MAIRE

L'acquisition de Novoplastic est équivalent au coût de la construction sur le site de la Gare d'un bâtiment administratif. Elle permet en outre de rationaliser le fonctionnement diffus de nos services techniques et assure la maîtrise communale du foncier dans une zone particulièrement privilégiée.

M. PETILLON

Une question sur Novoplastic, s'il vous plait, je pense que vous étiez favorable, on avait fait une demande pour faire un bilan de santé de Novoplastic, dans le même style que celui fait par Socotec pour les bâtiments ?

M. LE MAIRE

Oui, la SOCOTEC a été missionnée pour cette étude. Les résultats vous seront délivrés dès que possible.

M. DA SILVA

Je voudrais revenir sur les entreprises. Autant je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il y a des besoins et je suis bien placé pour le savoir, je suis moi-même avec la Chambre de Commerce, je vois beaucoup de choses et j'entends beaucoup de demandes, mais est-il sain d'y mettre un équipement public et privé ? Est-il sain que la commune paie des installations pour le privé ? Je crois qu'il faut quelque part se poser des questions, si ce site est destiné au privé que vous voulez maîtriser soit, on peut l'étudier. Par contre, dire que vous allez y mettre une partie technique, une partie du privé, tout mélangé, je crois qu'il faut encore une fois bien analyser les choses avant de tout mélanger. Je crois qu'il faut laisser le privé faire du privé, il y a des instances aujourd'hui qui sont là pour les aider, les favoriser mais ne pas payer.

M. LE MAIRE

Je vous serais reconnaissant de me signaler les instances qui aident car je ne les connais personnellement pas. Novoplastic est une opportunité sur laquelle nous devons nous interroger mais aussi prendre le maximum de précautions surtout à l'heure du bilan de patrimoine. Par ailleurs, si les orientations « ruches

d'entreprise » se confirment sur ce site, je vous assure que la ville fera œuvre utile.

Y a-t-il encore des questions sur le Débat d'Orientations ? Il n'y a pas de délibération sur un Débat d'Orientations...

MME LIPPERT

M. le Maire en complément de mon exposé sur le voyage au Mali, j'ai ramené quelques photos sur le maraîchage et j'ai ramené aussi quelques arachides que vous pourrez déguster.

M. LE MAIRE

On vous remercie pour ces petites douceurs.

Bonne soirée à tous et merci beaucoup.

La séance est levée à 20 H 10

N/Réf. : VL/MB

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCENT LEDOUX